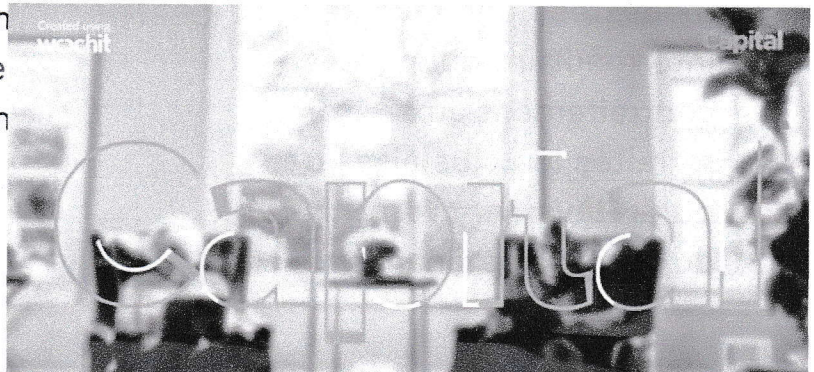




Dans son rapport annuel, le Conseil d'orientation de retraites analyse le niveau de vie des retraités. Et pour la première fois depuis longtemps, dans les années 2020, il devrait repasser en dessous de celui des actifs.

La tendance serait-elle en train de changer ? Si en 2018, le niveau de vie moyen des retraités était légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population, cela pourrait bientôt devenir l'inverse. Si l'on analyse sur le long de terme, le niveau de vie relatif des retraités, soit le rapport entre leur niveau de vie et celui de l'ensemble de la population, "est resté stable depuis 1996, alors qu'il avait fortement progressé depuis 1970 ; il devrait diminuer à long terme", détaille le rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites (Cor) qui doit être rendu public ce jeudi 26 novembre. Une première donc depuis plus d'une vingtaine d'années. "C'est la situation actuelle qui est anormale, pointe Maxime Sbaihi, économiste et directeur général de GenerationLibre, think-tank libéral. La France est l'un des rares pays où le niveau de vie des retraités est supérieur à celui des actifs".

En 2018, le niveau de vie moyen des retraités s'élevait à 2.100 euros, un chiffre qui prend en compte la pension mais aussi les revenus du patrimoine ou encore la fiscalité. Il était légèrement supérieur à celui de l'ensemble de la population (2,9 points). L'une des principales raisons était liée au fait que depuis plusieurs dizaines d'années, le niveau des pensions versées augmentait de façon régulière. C'est ce que l'on appelle l'effet noria. Traduisez : les nouveaux retraités ont en moyenne des pensions plus élevées que les générations les plus anciennes, car ils ont des revenus plus importants. Si ce m
prochaines années, il ne
aux retraités de mainten
actifs.



>> À lire aussi - Retraite : différents scénarios pour accélérer un retour dans le vert avant 2070

Les différentes réformes des retraites font qu'aujourd'hui, les nouveaux retraités bénéficient d'un taux de remplacement, soit la différence entre la moyenne de leur revenu et celle de leur pension, moins intéressant que leurs aînés. "La réforme d'Édouard Balladur en 1993 qui indexe les salaires pris en compte dans le calcul de la pension ainsi que les retraites sur l'inflation, et non sur le salaire moyen, est l'une des raisons principales de ce rattrapage", analyse François Ecalte, ancien rapporteur général de la Cour des comptes et président de Fipeco, site d'informations sur les finances publiques. Comme la plupart du temps le salaire moyen évolue plus vite que l'inflation, les retraités ont perdu, au fil des ans, du pouvoir d'achat.

L'érosion de ce pouvoir d'achat a aussi été amplifiée par la hausse de la **Contribution sociale généralisée** (CSG) en 2018 et la non-revalorisation des pensions de base et de la complémentaire pour les ex-salariés du privé. "L'effet va aussi venir de la réforme Touraine qui allonge la durée de cotisation nécessaire pour obtenir le taux plein. Certains actifs pourraient décider de partir plus tôt même s'ils ont une décote et donc avec un niveau de pension plus bas", ajoute François Ecalte. A noter toutefois que la hausse de la CSG a été atténuée par l'allègement de la taxe d'habitation à partir de 2018 pour les 80 % des ménages les plus modestes : une mesure qui a bénéficié aux retraités à revenu intermédiaire qui n'en ont pas bénéficié, contrairement aux retraités les plus aisés ou du **prélèvement forfaitaire** du patrimoine financier.

